

Matinales d'information à destination des partenaires petite enfance et jeunesse de la Caf des Yvelines



Les Pyramides – Le Port Marly
10 et 13 avril 2015



Portail Caf partenaires



Le portail destiné
aux partenaires
d'action sociale
collective des Caf

Portail Caf partenaires



Comment accéder au portail ?

- ▶ Portail dédié aux partenaires des Caf gérant des Etablissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) **accessible sur le Caf.fr.**
- ▶ Cet outil **remplace les modes de transmission actuels** (Siej, envoi mail ou postal) et propose de nouvelles fonctionnalités.

Portail Caf partenaires

Pour se connecter : Etape 1

« Clic »

Qui sommes-nous ? • Presse • **Partenaires / Bailleurs** • Etudes et statistiques • International • Recrutement

ALLOCATIONS FAMILIALES

Bienvenue sur le site des Allocations familiales

Recherche

caf·fr FIL INFO 6 millions de foyers bénéficient des aides au logement versées par les Caf

Ma Caf
Actualités, informations pratiques sur ma Caf...
Votre code postal OK
Caf des bateliers
Caisse maritime

Mon Compte
Mes paiements, mes démarches, contacter ma Caf
Accéder

Accès direct

- Peu de revenus ? Vous pouvez peut-être bénéficier du Rsa
- Vous devez faire face à des dépenses de santé ?
- Pratique : étudiants, faire en ligne votre demande d'aide au logement
- Les derniers versements de votre Caf
- Télécharger un formulaire

Actualités

17.02.15 **Evolution liée au congé parental**
Vous souhaitez réduire ou cesser votre activité professionnelle pour garder votre enfant ? La Paje évolue. Le Complément de libre choix d'activité... [Lire](#)

16.02.15 **Attention aux courriels et sites Internet frauduleux**
> Saisir manuellement l'adresse caf.fr Pour être sûr que vous consultez le site de votre Caf et éviter les sites internet malintentionnés...



Portail Caf partenaires

Pour se connecter : Etape 2

« Clic »



The screenshot shows the website interface for 'Partenaires / Bailleurs'. At the top, there is a navigation bar with links: 'Qui sommes-nous ?', 'Presse', 'Partenaires / Bailleurs', 'Etudes et statistiques', 'International', and 'Recrutement'. Below this is a search bar and a banner image of open windows. The main header reads 'caf.fr Partenaires / Bailleurs'. A left sidebar contains a menu with items: 'Nos partenaires', 'Elus et collectivités', 'Bailleurs', 'Portail des partenaires' (circled in red), 'Cafpro', and 'Allocations familiales - La Lettre'. The main content area has the title 'Partenaires / Bailleurs' and a sub-header 'Partenaires, élus des collectivités locales, bailleurs, professionnels : cette page est réservée à tous les acteurs de terrain qui coopèrent avec les Allocations familiales au service de la population.' At the bottom, there are logos for 'Service Public.fr' and 'm.n-enfant.fr', along with a 'Mentions légales' link.

Portail Caf partenaires

Pour se connecter : Etape 3

« Clic »

ALLOCATIONS FAMILIALES

Qui sommes-nous ? • Presse • Partenaires / Bailleurs • Etudes et statistiques • International • Recrutement

Recherche

caf·fr Partenaires / Bailleurs

Accueil > Partenaires / Bailleurs > Portail des partenaires

Nos partenaires

Elus et collectivités

Bailleurs

Portail des partenaires

Cafpro

Allocations familiales - La Lettre

Portail des partenaires

Grâce à leurs identifiants de connexion et selon les habilitations délivrées, les partenaires de la Caf ont la possibilité de se connecter au :

Portail des partenaires Rsa

[Cliquer ici](#) pour accéder au portail des partenaires Rsa.

Portail des partenaires d'action sociale

[Cliquer ici](#) pour accéder au portail des partenaires d'action sociale pour renseigner la gestion des équipements -services financés au titre de l'action sociale collective de la Caf (déclaration de données, suivi d'activité...).

Pour en savoir plus sur les fonctionnalités de ce portail, téléchargez le guide utilisateur ou découvrez la vidéo de présentation :

Portail Caf partenaires L'essentiel



Portail Caf partenaires

Pour se connecter : Etape 4

« Saisie »



L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES



Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Merci de saisir votre adresse électronique et votre mot de passe puis de valider votre saisie.

Votre adresse électronique*

Votre mot de passe*

 [> Mot de passe oublié?](#)

Cocher cette case pour mettre à jour votre mot de passe

Validez

Les champs marqués * sont à renseigner obligatoirement.



Portail Caf partenaires

À quoi sert le portail ?

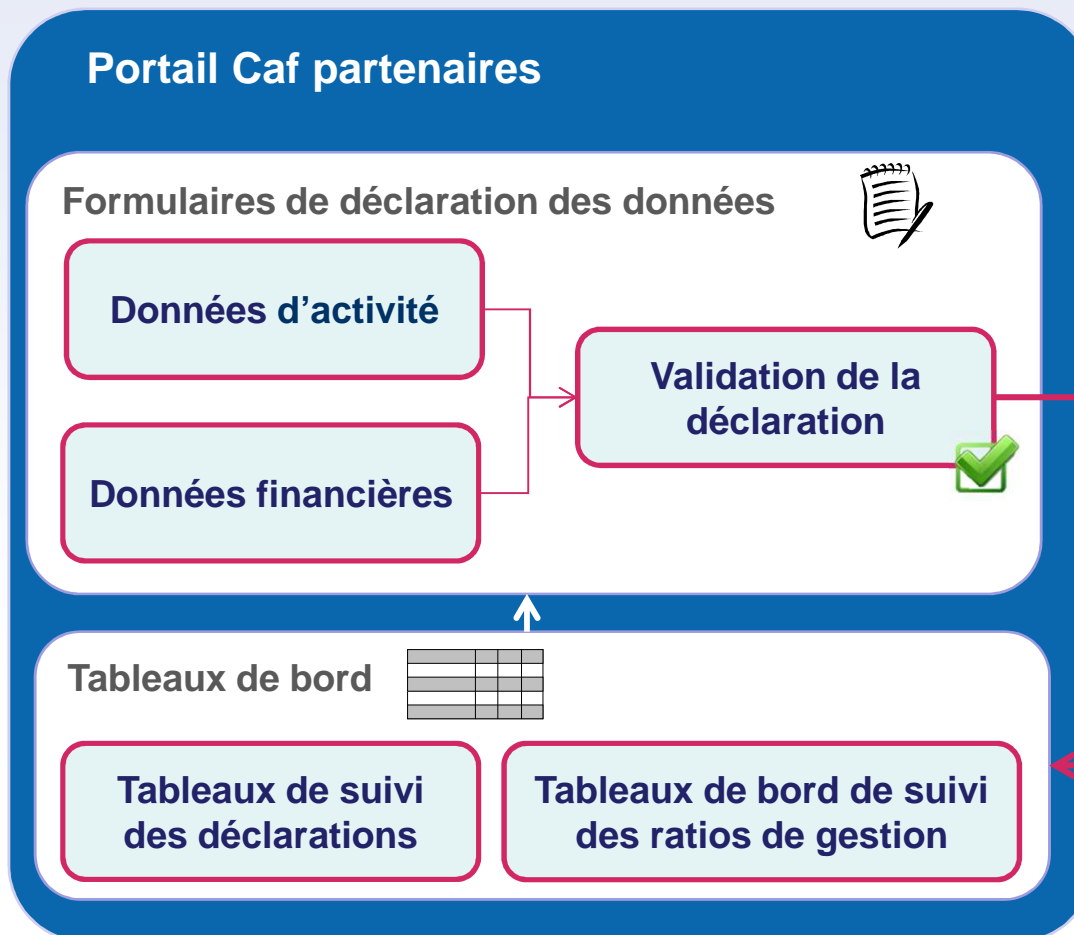
Avec le portail vous pouvez :

- ▲ **déclarer vos données en ligne** via des formulaires normalisés de recueil des données d'activité (prévisionnelles, actualisées et réelles), des données financières (prévisionnelles et réelles), avec des outils d'aide à la saisie (infobulles, contrôles de validité à la saisie),
- ▲ **consulter l'avancement du traitement** des déclarations,
- ▲ **visualiser immédiatement une estimation** de votre droit,
- ▲ **accéder à des statistiques comparatives** avec les moyennes locales et nationales (ex : taux d'occupation des Eaje).



Portail Caf partenaires

Le Portail Caf partenaires en schéma



Portail Caf partenaires

Quels avantages ?

Le portail permet de :

- ▲ **simplifier les démarches,**
- ▲ **fluidifier les échanges** entre les gestionnaires et la Caf,
- ▲ **suivre l'avancement des dossiers,**
- ▲ **consulter des ratios de gestion et des statistiques comparatives.**



Portail Caf partenaires

Comment ça marche ?

La déclaration s'effectue en 3 étapes :



▲ La déclaration en ligne remplace l'envoi du formulaire papier et reste consultable à tout moment.



Portail Caf partenaires

Qui peut y accéder ?

- ▲ Les **partenaires habilités** peuvent se connecter au portail, exclusivement pour les données les concernant.
- ▲ Chaque gestionnaire désigne, par structure :
 - un **fournisseur de données d'activité**,
 - un **fournisseur de données financières**,
 - un **approbateur de données**.

Une même personne peut cumuler les 3 rôles pour une même structure ou pour des structures différentes.

- ▲ **L'approbateur est la personne responsable de l'envoi électronique du formulaire à la Caf.**
Il vérifie les informations renseignées par les fournisseurs de données et engage la responsabilité du partenaire.



Portail Caf partenaires

Qui fait quoi ?

▲ EX. 1

Une municipalité gérant 3 Eaje a fait le choix suivant :

- chaque directeur renseigne les données d'activité pour sa structure (3 fournisseurs de données d'activité),
- le responsable financier renseigne les éléments financiers pour chacun des 3 Eaje (1 fournisseur de données financières),
- l'adjoint au maire est approubateur pour chaque structure.

▲ EX. 2

Une autre municipalité gérant également 3 Eaje a fait un choix différent :

- un agent administratif renseigne les données d'activité et les données financières pour toutes les structures de la commune (1 seul fournisseur pour les données d'activité et les données financières),
- son responsable de service est approubateur.

▲ EX. 3

Une structure associative gérant 1 Eaje a adopté ce fonctionnement :

- le président cumule les 3 rôles de fournisseur de données d'activité, de données financières et d'approubateur.



Portail Caf partenaires

Utilisable à partir de quand ?

- ▲ L'accès au Portail Caf partenaires pour tous les gestionnaires d'Eaje est prévu avant l'été 2015.
- ▲ Dans un premier temps, les personnes devront être habilitées afin d'utiliser le portail : vous serez contactés prochainement dans ce cadre pour compléter les formulaires de demandes d'habilitations présentés sous forme d'avenant à la convention Prestation de service unique (Psu) : **date limite de retour 31 mai 2015.**
- ▲ Vous serez ensuite informés de l'ouverture de votre compte auprès du portail Caf par mail.
- ▲ **Objectif : saisie dans le portail en juillet 2015 des données de la première actualisation 2015 (données réelles de janvier à juin 2015 et prévisionnelles de juillet à décembre 2015).**



Portail Caf partenaires

Utilisable à partir de quand ?

- ▲ L'ouverture à d'autres équipements et services est prévue : Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) en 2017, Relais assistants maternels, médiation familiale...).

Les fonctionnalités proposées seront enrichies et, à terme, vous pourrez :

- consulter les dates de paiement,
- joindre des pièces justificatives,
- consulter l'ensemble des documents adressés à la Caf,
- effectuer des simulations de projet.



Portail Caf partenaires



**Découvrez la vidéo de présentation
du Portail, avec les grandes
fonctionnalités sous forme de tutoriel.**